

ANNEXE No 3

n'ont fait aucune objection contre elle. Je dis que sa conduite en allant ensuite à la Chambre des communes et en proposant l'amendement qu'il a fait à la résolution est un manque de courtoisie envers ce comité et une injustice. Un mot de plus à M. Lennox. Il n'a aucun droit de présumer que les quatre messieurs qui supportent le gouvernement et qui forment une partie du comité se proposent de protéger le gouvernement, le comité, les ingénieurs ou qui que ce soit. Si la conception qu'a mon ami de ses devoirs comme membre de ce comité est assez basse qu'il se propose d'introduire dans ce comité l'esprit de parti qu'il a en Chambre, tout ce que je puis dire, c'est que je regrette qu'il soit animé de tels sentiments, car en autant que je connais les sentiments de ceux qui supportent le gouvernement, notre désir est d'avoir une enquête pleine et complète sur la question qui nous a été référée. Animée des meilleures intentions, nous avons proposé cette résolution, hier, non dans le but de choisir un avocat partisan ou un avocat qui tenterait en quelque façon de cacher ce qui nous est soumis, mais dans l'intention de choisir un avocat dont le nom se recommanderait à la confiance du public. On ne nous a jamais suggéré personne; nous n'avions pensé à personne; c'était simplement une mesure générale. Mon ami nous a tout à fait mal jugés, car vous savez, M. le Président, qu'avant que le comité ne se réunisse, aujourd'hui, je vous ai dit que je croyais que notre premier devoir serait de demander à nos amis de l'opposition de nous soumettre les noms des avocats de renom en ce pays, qui seraient, d'après leur opinion, acceptables. Nous aurions discuté la question hors des séances et nous aurions tenté d'arriver à un entente pour choisir un avocat qui serait agréé par tous les membres du comité comme un avocat convenable. Mon honorable ami ne doit pas croire à la partialité de notre part, car notre seul but et notre seul désir, c'est d'avoir le meilleur homme, et c'est la proposition que je voulais vous faire.

M. LENNOX.—Allons, soyez juste. Mon honorable ami fait un long discours sur mes bas sentiments et l'élévation des siens. Mon honorable ami sait parfaitement que je n'ai attribué aucun sentiment à personne.

M. WILSON.—Qu'est-ce que vous avez dit, alors? Que nous étions préjugés et partisans. C'est une insulte, cela; voilà ce que c'est.

M. LENNOX.—Continuez! continuez!

M. MACDONALD.—Il n'est pas besoin de parler de personnalités. Nous en sommes arrivés au point, M. le Président, quand j'allais proposer de demander à l'opposition de suggérer un nom.

LE PRÉSIDENT.—Allez, M. Lennox.

M. LENNOX.—J'allais dire que ma proposition serait que nous voyions d'abord si nous pouvons nous entendre sur les noms. M. Macdonald dit que je l'ai attaqué, et je dis que mes paroles ne pouvaient en aucune façon être interprétées de cette manière. J'ai dit que nous étions partisans; que nous étions partisans parce que nous croyions dans nos partis; et que notre tendance naturelle irait, toutes choses égales d'ailleurs, vers notre parti. Le public sait cela, que nous le reconnaissons ou non. Il n'y a pas lieu de faire ici des midi à quatorze heures.

M. MACDONALD.—Je dis que le gouvernement n'est pas en cause. Mon honorable ami croit que c'est le procès du gouvernement que nous faisons ici, et il croit par conséquent que mon savant ami et moi nous sommes ici.

M. LENNOX.—Oui, le gouvernement est en cause.

M. MACDONALD.—Nous croyons que nous ne sommes pas en cause. Nous croyons que M. Lumsden s'est plaint des ingénieurs, et nous désirons avoir un avocat auquel le public aura confiance et qui nous aidera à faire une enquête. C'est mon opinion. Je ne sais ce que mes amis ont à dire.

M. CLARKE.—C'est mon opinion. L'opinion que j'ai exprimée hier en Chambre que tout le comité devrait avoir son mot à dire dans le choix d'un avocat a été fortifiée par le discours très partisan de M. Lennox, fait dans l'intention évidente de mêler l'esprit de parti à cette question. Ce serait une chose très dangereuse si les